



Radar : absence d'indication de l' organisme de verification

Par **Max 13**, le **24/03/2010 à 23:20**

Bonjour,
J'ai été flashé en agglomération à 56 km/h avec une vitesse retenue de 51 km/h par un radar de Type : 210C(MESTA)-02128 vérifié le 09/11/2009 mais SANS INDICATION DE L'ORGANISME VERIFICATEUR sur l'avis de contravention qui m'a été envoyé.
Y a-t-il vice de forme de l'avis de contravention ? . En cas de contestation puis-je espérer un classement sans suite ?.
Je vous remercie de vos réponses

Par **Tisuisse**, le **24/03/2010 à 23:28**

Bonjour,
Pas de vice de forme. Le Mesta a été vérifié par un organisme agréé, en l'occurrence : le fabricant, alors !!!!!!!

Par **Max 13**, le **24/03/2010 à 23:30**

OUI mais cela n'est pas mentionné sur l'avis de contravention ! .
Cette mention n'est-elle pas obligatoire ?

Par **Tisuisse**, le **24/03/2010 à 23:32**

Ce qui est obligatoire c'est la date de la dernière vérification, c'est tout.

Par **Max 13**, le **24/03/2010 à 23:35**

Merci pour la réponse , dommage, il ne me reste plus qu'à payer l'amende de 90€ et d'avoir un point en moins sur le permis.

Par **JANDEL**, le **12/04/2010 à 18:14**

J'ai le même problème. Je n'arrive pas à trouver une réponse. As-tu eu une réponse ?
A +

Par **Tisuisse**, le **12/04/2010 à 19:07**

A JANDEL,
D'après vous, les messages que j'ai donnés à Max 13 ne sont pas de réponses ? vous m'étonnez !

Par **syrion**, le **23/04/2010 à 09:26**

Je pense qu'on a été flashé par le même radar et le même jour, moi pour 54km/h.
(schloesing direction st marguerite ???)
Je me posais la même question, car sur mon pv, il n'y a pas non plus le nom du vérificateur.
Par contre si c'est en effet le fabricant qui a conduit la dernière vérification, sachez que c'est illégal, et donc non conforme, cependant, devant un tribunal il semble que cela ne suffise pas...